

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le trente et un janvier deux mille vingt-cinq à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	24/01/2025
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	07/02/2025

**OBJET :****Relevé de décisions****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET ,  
Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène  
FOREST , M. Olivier BUTEUX , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN ,  
Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude  
BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël  
REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , Mme Chiara GENTY , M.  
Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , M. Alain BLANC , Mme  
Christiane BAR , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme  
Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther  
GONON

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Chantal RAPIN, M. Cédryc AUGUSTE  
procuration à Mme Solène FOREST, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Alain BLANC,  
M. Gil SILVESTRI procuration à Mme Françoise BERNERD, Mme Nina CAL procuration à  
Mme Maryvonne GRENIER, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M.  
Eric MONTOYA procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme  
Esther GONON, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Evelyne  
COLONNA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces  
fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. L'article suivant du même code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n° 2020\_05\_7 du 28 mai 2020, le Conseil municipal a ainsi délégué une vingtaine de ses compétences à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil municipal, Monsieur le Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

#### FINANCES :

##### Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
11/12/2024	Demande de subvention pour la course de caisses à savon 2025 auprès du Conseil Départemental	Département	4 000 €
10/12/2024	Demande de subvention du WRC 2025 auprès du Conseil Départemental	Département	50 000 €
09/12/2024	Demande de subvention pour la réalisation d'une étude de diagnostic préalable aux travaux de rénovation du petit patrimoine bâti de Charance	Etat (DRAC)	2929,14 €
05/12/2024	Centres Sociaux - Demande de subventions de fonctionnement 2025 au Conseil Départemental des Hautes-Alpes.	Département	67 760 € ( soit 16 940 € par Centre Social)

##### Aliénation de biens mobiliers (inf. à 4 600 €) :

Date de la décision	Preneur	Objet	Montant TTC
06/01/2025	SAS EYMERY RÉCUPÉRATION	lot de métaux ferreux	1 220.80

## Indemnités de sinistre reçues :

Date de la décision	Date du sinistre	Assurance	Objet du sinistre	Montant TTC
4/12/2024	8/10/24	MAAF	Boitier endommagé Pk Providence	45
4/12/2024	17/11/23	MMA	RBS réparation véhicule 9613 LB 05	658.60
14/1/2025	3/5/23	MMA	VITRE RUE J EYMARD endommagée	1645.28 €

## Tarifs des services municipaux de nature non fiscale :

Décision du 10/12/2024 : Création du tarif carte Alp'aréna pour un tarif encodage et la carte rechargeable au tarif de 5,00 €.

Décision du 05/12/2024 : Réactualisation des Tarifs de l'Espace Culturel Polyvalent « le Quattro » applicables à compter du 1er Janvier 2025

Association gapençaise et organisme public								Association non gapençaise et organisme privé				
	Spectacle Amateur (quand il s'agit d'un spectacle des membres de l'association)		Spectacle Professionnel, Repas et Bal avec orchestre		Conférence Assemblée générale		Salon, Congrès, Loto, Repas et Bal (avec 1 seul musicien ou 1 DJ)		Foire, Salon, Opération promotionnelle, Spectacle Professionnel, Repas et Bal avec Orchestre		Congrès, Colloque, Séminaire, Assemblée Générale, Spectacle Amateur	
	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C
Grande salle	2 400 €	2 860 €	4 120 €	4 944 €	885 €	1 062 €	1 785 €	2 142 €	5 975 €	7 170 €	3 585 €	4 302 €
Grande salle avec hall	2 645 €	3 174 €	4 450 €	5 388 €	1 110 €	1 332 €	2 030 €	2 436 €	7 100 €	8 520 €	3 885 €	4 638 €
Hall seul	885 €	1 062 €	1 620 €	1 992 €	490 €	588 €	580 €	696 €	2 825 €	3 390 €	1 520 €	1 824 €
Parking									3 550 €	4 260 €	1 200 €	1 440 €
Esplanade	Mise à disposition de l'Esplanade entre La Luye et le Quattro pour le montage de chapiteaux (espace d'accueil ou de restauration) : tarif unique pour tous les utilisateurs de 420,00 € HT - 504,00 € TTC											

Les prix ci-dessus s'entendent pour une location d'une journée de 9h à 19h du matin. Le public devra avoir quitté les lieux à 06h30 dernier délai afin que le personnel de sécurité incendie et d'aide aux personnes (SSIAP) puisse fermer le Quattro pour 1h du matin. Au-delà de cet horaire, des coûts supplémentaires viennent s'ajouter. Un tarif de 50 % supplémentaire sera appliqué pour l'organisation de deux spectacles sur la même journée.

**COÛTS DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES AU DELÀ D'UNE HEURE DU MATIN (les tarifs ci-dessous sont majorés de 100% les dimanches et jours fériés)**

	H.T	T.T.C
Technicien	39,34 €	46,73 €
SSIAP 1	26,40 €	31,68 €
SSIAP 2	30,80 €	36,96 €

### GRILLE TARIFAIRE DES PRESTATIONS OPTIONNELLES

Prestation	HT	TTC
Office de réchauffage	185 €	222 €
Démontage et remontage de la scène (prix du m <sup>2</sup> démonté/remonté)	10 €	12 €
Utilisation du Bar	80 €	96 €
<b>Location de chaises (pose et dépose par vos soins)</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
de 1 à 100 chaises - mise à disposition gratuite	0 €	0 €
de 101 à 300 chaises	115 €	138 €
de 301 à 500 chaises	120 €	144 €
<b>Location de tables rondes (pose et dépose par vos soins)</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
de 1 à 9 tables - mise à disposition gratuite	0 €	0 €
de 10 à 48 tables, 120 cm de diamètre	135 €	162 €
de 10 à 48 tables, 180 cm de diamètre	155 €	186 €

## CONTRÔLE DE GESTION :

**Emprunt réalisé pour le financement des investissements inscrits au budget :**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

**Décision du 06/12/2024** : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 5.000.000 €, auprès du Crédit Coopératif sis 12 Boulevard Pesaro à Nanterre, sur la section d'investissement du budget général de la Ville de Gap

- . Objet : financer les investissements, du budget général de la Ville de Gap.
- . Montant du contrat de prêt : 5.000.000 €.
- . Durée : 15 ans.
- . Taux fixe : 3,08 %.
- . Périodicité de remboursement : trimestrielle.
- . Type d'amortissement : amortissement linéaire à échéances dégressives.
- . Frais de dossier : 5.000 €.
- . Garantie(s) : sans garantie.
- . Assurance(s) : sans assurance.
- . Indemnité de remboursement anticipé : selon les modalités définies au contrat.

**POPULATION :**

**Délivrances et reprises de concession funéraires :**

Vente et Renouvellement de Concessions			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
19/11/24	Acquisition famille MASSOT	30 ans	1200.00 €
20/11/24	Renouvellement famille DASTREVIGNE	30 ans	1200.00 €
22/11/24	Renouvellement famille BAUER	30 ans	1200.00 €
26/11/24	Renouvellement famille YAAGOUB	30 ans	1200.00 €
29/11/24	Renouvellement famille CASCALDO	30 ans	2400.00 €
03/12/24	Renouvellement famille ILLY	30 ans	1200.00 €
04/12/24	Renouvellement famille COULLET	30 ans	1200.00 €
04/12/24	Renouvellement famille PIZZELLA	30 ans	1200.00 €
04/12/24	Renouvellement famille RIGASSI	30 ans	1200.00 €
04/12/24	Renouvellement famille GEMOND	30 ans	2400.00 €

Vente et Renouvellement de cases de columbarium			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
25/11/24	Acquisition famille MOREAUX	15 ans	510.00 €

### URBANISME - FONCIER :

#### Conclusion ou révision de contrats de louage (inf. à 12 ans) :

**Décision du 15/01/2025** : Résiliation amiable anticipée du Bail Civil conclu entre la Commune de GAP et la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE portant sur un ensemble immobilier à usage industriel (ancien Bâtiment LACTALIS), cadastré Section BM Numéro 345 et Section BN Numéro 256 :

- La Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE n'a plus nécessité d'occuper le bâtiment pour la destination prévue depuis la fin du mois de Février 2024 et n'en a pas d'utilité autre ;
- La résiliation a lieu sans indemnité de part ni d'autre.

**Décision du 05/12/2024** : Conclusion d'une Convention de mise à disposition par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Alpes au profit de la Commune de GAP aux fins de mise à disposition de la façade Sud de l'immeuble cadastré Section CT 3, afin d'y installer des éléments techniques de fixation d'un ouvrage de signalétique de type arche :

- durée de 10 ans ;
- pas de redevance.

**Décision du 05/12/2024** : Conclusion d'une Convention de mise à disposition par Monsieur André VOLLAIRE au profit de la Commune de GAP aux fins de mise à disposition de la façade Nord de l'immeuble cadastré Section CT 144, afin d'y installer des éléments techniques de fixation d'un ouvrage de signalétique de type arche :

- durée de 10 ans ;
- pas de redevance.

### MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € HT	DATE D ÉCISION
MAPA - Accord-cadre à bons de commande pour la Réfection de la couverture des écuries du Château de	Société AEDEFICIO	20 920 € HT (10,46 % du montant estimatif des travaux )	25/11/2024

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € HT	DATE D ÉCISION
Charance			
Accord-cadre multi-attributaire à Marchés Subséquents pour l'acquisition de véhicules neufs et d'occasions - Déclaration sans suite		Sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'un changement de stratégie d'achat pour l'acquisition de véhicules neufs et d'occasions	26/11/2024
Déclaration sans suite - Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un abattoir avicole		Sans suite pour motif d'intérêt général en raison de l'absence d'offre régulière.	26/11/2024
Marché pour la fourniture d'une bâche souple de stockage d'eau de 120m3 destinée à la lutte contre l'incendie avec la société CHRISTAUD GAP, 05000 Gap.	Société CHRISTAUD 05000 GAP	Montant global et forfaitaire de 5 210,92 € HT / 6 253,10 € TTC	19/11/2024
Marché pour une mission de sondage et de calculs de structure relative aux travaux de réhabilitation des réservoirs d'eau potable de l'usine de potabilisation de la ville de Gap avec la société BTP INGENIERIE, 31 place Jules Grandclément, 69100 VILLEURBANNE.	Société BTP INGENIERIE, 31 place Jules Grandclément, 69100 VILLEURBANNE.	Montant global et forfaitaire de 21 000 € HT / 25 200 € TTC.	19/11/2024
Achat de 29 tricycles pour les écoles de Gap	l'Union des Groupements Achats Publics.	Montant global et forfaitaire de 6 952,75 € € HT soit 8 343,30 € TTC	02/12/2024
MAPA-Marché à procédure adaptée pour la	VRD/Espaces Verts avec la société PMTP05 (05000	Montant global et forfaitaire de 217.572,30 € HT - PSE à 3.465,00 € HT	02/12/2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € HT	DATE D'ÉCISION
réhabilitation du groupe scolaire Beaugard à Gap pour le lot 15-VRD/Espaces Verts avec la société PMTP05 (05000 GAP).	GAP).		
Quattro : remplacement de batteries marché sans mise en concurrence	Labrosse (04180 Villeneuve)	Pour un montant de 5 068 € HT, soit 6081,6 € TTC.	03/12/2024
MAPA-Marché à procédure adaptée pour la réhabilitation du groupe scolaire Beaugard à Gap pour le lot 14- Photovoltaïque avec la société INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR (13080 AIX EN PROVENCE).	Société INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR (13080 AIX EN PROVENCE).	Pour un montant de 25.732,58 € HT - PSE 3 à 22.481,32 € HT.	04/12/2024
MAPA-Prestation traiteur pour la cérémonie des vœux de Monsieur Le Maire, Monsieur Le Président au personnel - Le Vendredi 13 décembre 2024.	Société ROSTAIN BIO (05000-Gap)	En nombre de personnes seuil minimum: 400 seuil maximum: 900	04/12/2024
Accord-cadre à bons de commande pour la Maintenance Préventive et Corrective du Groupe froid du stade de Glace Alp'Arena	Société EMC2 Energie (05000 GAP)	montant maximum annuel de 40 000€ HT	05/12/2024
Accord-cadre à procédure adaptée conclu avec la société WC LOC pour	Société WC LOC (59300 VALENCIENNES)	Montant global et forfaitaire de 3685.91€ H.T. (4423.09€ T.T.C.)	05/12/2024

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € HT	DATE D ÉCISION
l'acquisition et la location de matériel événementiel - Lot 4			
Accord-cadre à procédure adaptée conclu avec la société GL EVENTS pour l'acquisition et la location de matériel événementiel - Lot 2	Société GL Events Live (13705 LA CIOTAT)	Montant global et forfaitaire de 33 865 € H.T. (40 638€ T.T.C.)	05/12/2024
Accord-cadre à procédure adaptée conclu avec la société GL EVENTS pour l'acquisition et la location de matériel événementiel - Lot 1	Société GL Events Live (13705 LA CIOTAT)	Montant global et forfaitaire de 4 484.50 € H.T. (5 381.40€ T.T.C.)	05/12/2024
Marché de fourniture et pose d'un point d'eau destiné à la lutte contre l'incendie - Chemin des Hauts de St Marguerite	Société Véolia Eau Compagnie générale des Eaux, Agence Alpes du Sud, 15 Rue des métiers, BP 164, 05000 Gap	Montant global et forfaitaire de 5150,00 € HT / 6180,00 € TTC	29/11/2024
Marché de fourniture et pose d'un point d'eau destiné à la lutte contre l'incendie - Rue Antonin CORONAT	Société Véolia Eau Compagnie générale des Eaux, Agence Alpes du Sud, 15 Rue des métiers, BP 164, 05000 Gap	Montant global et forfaitaire de 7190,00 € HT / 8628,00 € TTC	29/11/2024
AOO - pour les Travaux d'impression et de livraison de divers supports papiers - Lot 5 Enveloppes à insertion mécanique est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'un trop faible		Sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'un trop faible nombre d'offres reçues.	13/12/2024

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € HT	DATE D ÉCISION
nombre d'offres reçues.			
Remplacement de la centrale hydraulique et du flexible de raccordement de l'ascenseur	Société EUROPA ALPES TECHNOLOGIES 11 F Chemin Baroncelli 05000 GAP	Montant de 6 780,00 H.T. soit 8 136,00 T.T.C	27/11/2024
Décision d'infructuosité - Prestation de nettoyage des bâtiments : lot 3 parkings		Déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'un oubli dans le recensement du besoin.	18/12/2024
Accord-cadre à procédure adaptée pour l'acquisition et la location de matériel événementiel - Lot 3 Location de ballons éclairants	Société Axene (05000 GAP)	Montant global et forfaitaire de 5 217.75€ H.T. (6 261.30€ T.T.C.)	18/12/2024
MAPA - La consultation lancée pour la Fourniture, pose et maintenance d'abribus et planimètres numériques est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison de modification du besoin du pouvoir adjudicateur et nécessité de démonstration.		Déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison de modification du besoin du pouvoir adjudicateur et nécessité de démonstration	19/12/2024
MAPA-Accord cadre mono attributaire avec un minimum et un maximum, il donnera lieu à l'émission de bons de commande, pour l'Acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements	Société NERA (05000 GAP)	Le montant des prestations pour toute la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit : Pour un minimum de : 11 000 € HT et un maximum de 40 000 € HT	30/12/2024

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € HT	DATE D ÉCISION
non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection, pour le lot n° 4 : prestations annexes			
MAPA-Accord-cadre mono-attributaire avec un minimum et un maximum, il donnera lieu à l'émission de bons de commande, pour les prestations de nettoyage des bâtiments pour le lot n° 2 Sanitaires publics	Société NERA (05000 GAP).	Le montant des prestations pour toute la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit : Pour un minimum de : 22 000 € HT et un maximum de 60 000 € HT	30/12/2024
MAPA-Accord-cadre mono-attributaire avec un minimum et un maximum, il donnera lieu à l'émission de bons de commande, pour les prestations de nettoyage des bâtiments pour le lot n° 1 : vitreries	Société ADN (38600 FONTAINE).	Le montant des prestations pour toute la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit : Pour un minimum de : 5 000 € HT et un maximum de 27 000 € HT	30/12/2024

**AVENANTS :**

OPÉRATION	TITULAIRE	OBJET	DATE DÉCISION
Marché n° 2024M24267 - Mise en conformité de la station de carburant des Services Techniques de la Ville de Gap - Lot n° 2 : réseaux pétroliers - Titulaire : CASTRES EQUIPEMENT (76800 ST ETIENNE DE ROUVRAY) - Avenant n° 1	Société CASTRES EQUIPEMENT (76800 SAINT ETIENNE DE ROUVRAY)	Nouvelle prestation, suite à la validation du devis du 26 novembre 2024	04/12/2024

OPÉRATION	TITULAIRE	OBJET	DATE DÉCISION
<p>Marché n° 2024240072 - Maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation de l'école Paul-Emile Victor - élémentaire - Titulaire : MV Architecte et son groupement - Avenant n° 1 - Rémunération définitive</p>	<p>Maître d'œuvre MV ARCHITECTES et son groupement, titulaire du marché</p>	<p>Fixer le montant du forfait de rémunération définitif</p>	<p>9/12/2024</p>
<p>Marché n° 2024240122 - Maintenance des installations de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments - lot n° 1 : chaufferie, CTA et groupe froid - - Avenant n° 3</p>	<p>Titulaire : SOGETHA</p>	<p>Modalités de variations des prix » du Cahier des Clauses Administratives Particulières pour mettre à jour l'indice proposé.</p>	<p>20/12/2024</p>
<p>Marché n° 2022220003 - Entretien et maintenance des ascenseurs et portes automatiques - Lot n° 2 : maintenances des portes automatiques - Avenant n° 1</p>	<p>Titulaire ; PERDIGON</p>	<p>Modalités de variations des prix</p>	<p>19/12/2024</p>
<p>Marché n° 2022220002 - Entretien et maintenance des ascenseurs - Lot n° 1 : maintenance des ascenseurs - Avenant n° 1</p>	<p>Titulaire : PERDIGON</p>	<p>Modalités de variations des prix</p>	<p>20/12/2024</p>
<p>Marché n° 2024240121 - Maintenance des installation de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments - lot n° 2 : climatisation - Avenant n° 2</p>	<p>Titulaire : ENGIE ENERGIE SERVICE (13320 BOUC-BEL-AIR)</p>	<p>Modalités de variations des prix</p>	<p>27/12/2024</p>

**Décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres :**

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
Travaux d'impression et de livraison de divers supports papiers Lot 1 : Cartes d'invitation, cartes de correspondance, cartes de visite, cartes de vœux, papier en-tête, enveloppes et autres documents administratifs.	Païta Communication Imprimerie CRES Perfectmix Photoffset  Chaque lot sera attribué à un maximum de 3 opérateurs économiques	Pour un seuil maximum de commande par période annuelle 15 000 € HT	26/12/2024
Travaux d'impression et de livraison de divers supports papiers Lot 2 : Flyers, dépliants, brochures	Païta Communication Perfectmix Photoffset Imprimerie TRULLI  Chaque lot sera attribué à un maximum de 3 opérateurs économiques	Pour un seuil maximum de commande par période annuelle 45 000 € HT	26/12/2024
Travaux d'impression et de livraison de divers supports papiers Lot 3 : Magazine municipal et communautaire	Imprimerie CHIRAT Perfectmix Photoffset Imprimerie TRULLI  Chaque lot sera attribué à un maximum de 3 opérateurs économiques	Pour un seuil maximum de commande par période annuelle 77 000 € HT	26/12/2024
Travaux d'impression et de livraison de divers supports papiers Lot 4 : Affiches	Païta communication Afficolor Imprimerie CRES  Chaque lot sera attribué à un maximum de 3 opérateurs économiques	Pour un seuil maximum de commande par période annuelle 10 000 € HT	26/12/2024

## Le Conseil prend acte.

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Evelyne COLONNA

Transmis en Préfecture le : 10 FEV 2025

Affiché ou publié le :

10 FEV 2025